

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DE MONTREAL

Lecture du Dimanche

Publiée avec l'approbation de Sa Grandeur Mgr l'Archevêque de Montréal.

Paraissant le Samedi.

SOMMAIRE

ENCYCLIQUE DE S.S.

LÉON XIII AUX ÉVÊ-

QUES ARMÉNIENS.—

LÉON XIII ET LES

DÉFUNTS.— CHRONI-

QUE DIOCÉSAIN: NO-

minations ecclésias-

tiques; voyage de

M. l'administrateur

du diocèse à Québec;



SOMMAIRE

un cinquantenaire;

départ pour les

Indes orientales.—

L'AUGMENTATION DU

NOMBRE DES VIVANTS.

— NOUVELLES RELI-

GIEUSES.— LA VRAIE

POLITIQUE COLONIALE.

— PRIONS POUR NOS
MORTS.

NUMÉRO

PRIX DE L'ABONNEMENT

LE NUMÉRO

Cents

Une piastre par an, payable d'avance.

2 Cents

Les abonnements datent du premier de chaque mois.

Permis d'imprimer: L.-A.-D. MARÉCHAL, V. G., administrateur du diocèse.

Adresser toutes communications concernant l'administration à

M. EUSÈBE SENÉCAL & FILS, et pour la rédaction à M. P. DUPOY

Bureaux: No. 20, rue Saint-Vincent, Montréal.

PRIERES DES QUARANTE-HEURES

LUNDI,	1	OCTOBRE.	—Saint-Jérôme.
MERCREDI,	3	“	—Saint-Rémi.
VENDREDI,	5	“	—L'Assomption.

FETES DE LA SEMAINE

DIMANCHE,	30	SEPT.	— 19 P. 1 Oct. S. Jérôme, C. D., d. [Sol. S. Mich., orns blancs.] <i>Annonce de la fête du saint Rosaire pour dimanche le 7 octobre.</i>
LUNDI,	1	OCTOBRE.	—S. Rémi, E. C., doub. orns blancs.
Mardi,	2	“	—SS. Anges Gard., d. m., orns blancs.
Mercredi,	3	“	—De la férie, ornements verts.
Jeudi,	4	“	—S. François, C., d. m., ornements blancs.
Vendredi,	5	“	—SS. Placide et C., MM., s., orns rouges.
Samedi,	6	“	—S. Bruno, C., doub., ornements blancs.

OFFICES EXTRAORDINAIRES

ÉGLISE MÉTROPOLITAINE.—Dimanche le 30, messes basses à 5½, 6½, 7½, et grand'messe à 10h. pour les défunts.

Tous les soirs du mois d'octobre, à 7h., récitation du ci.apelet et des litanies de la sainte Vierge en présence du T. S. Sacrement exposé.

Dimanche 30.— Fête du titulaire de St-Michel à Vaudreuil, St-Jérôme, Ste-Sophie, St-Côme et St-Damien. Dans ces cinq paroisses, on ne dit pas la messe des morts.

LETTRE ENCYCLIQUE DE N. T. S. P. LÉON XIII

PAPE PAR LA DIVINE PROVIDENCE

A nos vénérables frères Étienne-Pierre X, patriarche de Cilicie, vicaire archevêques et aux évêques comme à nos chers fils le clergé, les moines et le peuple arménien, en grâce et communion avec le Siège apostolique.

LÉON XIII, PAPE.

Vénérables frères, chers fils, salut et bénédiction apostolique,

L'affection paternelle avec laquelle Nous embrassons toutes les parties du troupeau du Seigneur est tellement forte de sa nature que, par une communication intime et constante, Nous ressentons les joies et les tristesses qui arrivent quelque part dans le monde chrétien. C'est pourquoi, comme Nous avons précédemment senti une douleur profonde et prolongée de ce que dans la nation arménienne il en était, surtout à Constantinople, qui s'étaient séparés de votre union fraternelle ; ainsi maintenant, après l'avoir vivement désirée, Nous tirons une grande joie de ce que, par le bienfait de Dieu, ces dissensions se sont apaisées.

Mais en vous félicitant de cette concorde et de cette paix qui vous sont rendues, Nous ne pouvons Nous défendre de vous exhorter vivement à garder avec soin et à tâcher d'accroître un présent si considérable de la boné divine. Or, pour obtenir ce résultat, à savoir : penser les mêmes choses et avoir les mêmes idées pour tout ce qui touche à la religion, il faut que tous, comme vous le faites, vous demeuriez constamment dans l'obéissance à ce Siège apostolique, et pour vous spécialement, chers fils, que vous soyez fidèlement soumis et obéissants à votre patriarche et aux autres évêques qui, par droit légitime, sont à votre tête.

Or, les discussions dans les affaires publiques ou les disputes dans les affaires privées étant souvent l'occasion des atteintes portées à cette religieuse concorde, il faut, pour écarter les premières, être fidèle à ce respect et à cette soumission d'esprit, si remarquables chez vous, envers le souverain de l'empire ottoman, dont Nous connaissons l'équité, le zèle à maintenir la paix et les excellentes dispositions à Notre endroit attestées par d'éclatants témoignages. Quand aux disputes et aux rivalités, elles seront facilement éloignées de vous si vous avez gravé dans vos esprits et si vous pratiquez dans vos mœurs ce qu'enseigne saint Paul, l'Apôtre des nations, au sujet de la charité parfaite, *qui est patiente et bienveillante, n'est point envieuse, n'agit point à contretemps, ne s'enfle pas, ne cherche pas son intérêt, ne se met point en colère, ne songe point au mal* (1). Et cet excellent et parfait accord des esprits vous procurera cet autre bien, que par lui vous pourrez accroître, comme Nous l'avons dit, et plus largement attendre les fruits du rétablissement de la concorde et de la paix ; en effet, il tournera vers vous les regards et les esprits de ceux qui, mal-

(1) Corinth., XIII, 4-5.

gré leur communauté d'origine et de nation avec vous, restent éloignés de vous et de Nous, en sorte qu'ils ne sont pas enfermés dans le saint enclos du troupeau dont Nous sommes le chef. En considérant les exemples de concorde et de charité que vous leur donnerez, ils comprendront facilement qu'en vous vit l'esprit de Jésus-Christ, car Lui seul peut s'unir assez étroitement les siens pour qu'ils ne fassent qu'un seul corps. Plaise à Dieu que ces égarés le reconnaissent et qu'ils se révoltent à revenir à cette vérité dont se sont écartés leurs ancêtres ! C'est alors qu'ils seront inévitablement remplis d'une incroyable allégresse quand ils se sentiront unis à Nous et à vous avec les autres fidèles qui, répandus par le monde, sont connus par leur nom de catholiques, et quand ils se sentiront ainsi qu'ils demeurent dans les tabernacles de la mystique Sion à qui seule, d'après les divines prophéties, il a été donné d'élargir par toute la terre le terrain de ses tentes et d'étendre les voiles de ses tabernacles.

Or, c'est à vous surtout qu'il appartient de travailler à ce retour si désiré, à vous, vénérables frères, qui êtes à la tête des diocèses arméniens et à qui ne manquent, Nous le savons, ni le zèle pour exhorter, ni la doctrine pour persuader. Bien plus, Nous voulons qu'en Notre nom et en vous servant de Nos paroles, ceux qui ne sont pas avec vous soient rappelés par vous ; car il n'y a pas de honte, il y a même une souveraine convenance à ce que le père, non seulement rappelle au logis ceux qui se sont écartés de lui et qu'il a longtemps attendus, mais aille au devant d'eux et leur tende les bras qui les embrasseront au retour. Nous ne pensons pas que vos appels et vos exhortations retentissent en vain, car pour fonder l'espoir de ce résultat si désiré, Nous avons, avec l'abondance de la miséricorde divine répandue sur toutes les nations, la docilité du peuple arménien lui-même et son caractère. Combien il est prompt à embrasser la vérité une fois connue, et combien prêt à y revenir lorsqu'il a compris qu'il avait fléchi hors du droit chemin, c'est ce qu'attestent en grand nombre les monuments de l'histoire. En effet, ceux-là mêmes qui, pour le culte, se séparent de vous, se glorifient de ce que la foi de Jésus-Christ a été enseignée à la nation arménienne par Grégoire, cet homme très saint qui a reçu le surnom d'Illuminateur, et ils l'honorent, comme leur père et patron, d'un respect tout particulier. Même parmi eux, on garde le souvenir mémorable du voyage qu'il fit à Rome, pour attester sa foi au pontife romain saint Sylvestre et faire profession de son respect pour le souverain pontife. En outre, on rapporte qu'il fut reçu par le pape avec une souveraine bienveillance et enrichi par lui de plusieurs privilèges. Après Grégoire, un grand nombre de ceux qui furent à la tête des Eglises arméniennes furent animés des mêmes sentiments que lui pour le Siège apostolique, comme le prouvent leurs lettres, leurs voyages entrepris pour se rendre à Rome, et surtout leurs décrets synodaux. Et, certes, ce qui se fit au synode de Sis l'an MCCCVII est particulièrement digne de mémoire. Les Pères arméniens y traitèrent du devoir d'obéir à ce Siège apostolique, disant : *Comme le corps doit obéir à la tête, de même semblablement*

toute l'Eglise (qui est le corps de Jésus-Christ) doit obéir à celui qui a été placé par le Seigneur Jésus-Christ, à la tête de toute l'Eglise ; ce qui a été confirmé et plus complètement développé encore dans le concile d'Adana, en la seizième année du même siècle. Vous connaissez en outre, pour ne pas parler d'autres témoignages de moindre importance, ce qui fut fait au concile de Florence. Les délégués du patriarche Constantin V y étant venus, ils vénérèrent Eugène IV, Notre prédécesseur, comme le vicaire de Jésus-Christ, disant qu'ils étaient venus à la tête, au pasteur, au fondement de l'Eglise, et priant la tête de compatir à la douleur des membres, le pasteur de rassembler le troupeau, le fondement de l'Eglise de les affermir (2). Et lui présentant leur symbole et leur foi, ils disaient : *Si quelque chose fait défaut, enseignez-le-nous.* C'est alors que fut publiée par le pape la constitution conciliaire *Exultate Deo*, par laquelle il leur enseigna tout ce qu'il jugeait nécessaire à savoir au sujet de la religion catholique. Et cette constitution, les délégués déclarèrent en leur nom, au nom de leur patriarche et de toute la nation arménienne, l'accepter et l'embrasser d'un esprit soumis et prompt à l'obéissance, *professant, comme de vrais fils d'obéissance, au nom de tous ceux qui ont été indiqués ci-dessus, qu'ils obtempéreraient fidèlement aux ordres et mandements de ce Siège apostolique.* C'est pourquoi Azarias, patriarche de Cilicie, dans sa lettre à Notre prédécesseur Grégoire XIII, datée du IV des Ides d'avril MDLXXXV, écrivait très justement : *Nous avons trouvé les livres de nos ancêtres au sujet de l'obéissance de nos catholiques et de nos patriarches au pontife romain, de même que saint Grégoire l'Illuminateur fut obéissant au pape saint Sylvestre.* Dès lors ce fut la coutume dans la nation arménienne de recevoir très bien les légats envoyés par le Siège apostolique pour telle affaire et d'exécuter religieusement leurs ordres.

Nous avons confiance que ces souvenirs auront une grande force pour amener vers l'union l'esprit de plusieurs parmi ceux qui jusqu'ici restent séparés de Nous. Si pourtant il en était qui attendissent ou hésitassent, par crainte de ne pas trouver chez le Siège apostolique une grande sollicitude à leur égard ou de ne pas être reçus par Nous aussi tendrement qu'ils le voudraient, ordonnez leur, vénérables frères, de reporter leur esprit vers tout ce qu'ont fait les pontifes romains Nos prédécesseurs, qui n'ont jamais souffert que les Arméniens manquassent des témoignages de leur affection paternelle. Les papes, en effet, quand les Arméniens sont venus à Rome en pèlerins ou se sont réfugiés près d'eux, les ont toujours accueillis avec bienveillance, ordonnant même de leur ouvrir des maisons hospitalières. Grégoire XIII, comme on le sait, avait eu la pensée de fonder un établissement pour enseigner convenablement les jeunes Arméniens ; mais la mort l'ayant empêché de réaliser cette pensée, ce fut Urbain VIII qui l'accomplit en partie, en recevant les Arméniens avec les autres élèves étrangers dans le très vaste collège qu'il fonda pour la

(2) Labb, Conc. Collect, suppl. Tom, V, 210,

propagation de la foi. Pour Nous, bien que les temps soient mauvais, Nous avons pu, avec l'aide de Dieu, exécuter pleinement le dessein de Grégoire XIII, en affectant d'assez vastes locaux aux élèves arméniens de Saint-Nicolas de Tolentin, et en constituant leur collège selon les règles. Et tout cela a été fait de manière à rendre l'honneur qui est dû à la liturgie et à langue arménienne, que recommandent son antiquité, son élégance et l'abondance de ses remarquables écrivains ; en outre, il a été depuis longtemps déjà pourvu à ce qu'un évêque de votre rite demeurât toujours à Rome, avec la mission d'initier aux saints ordres tous ceux de ses élèves que Dieu appellerait à son service. Ajoutons que dans le collège Urbain une école a été instituée, il y a longtemps déjà, pour l'enseignement de la langue arménienne, et que, par les soins de Pie IX, Notre prédécesseur, il y a, dans les cours du séminaire pontifical romain, un professeur chargé d'apprendre à nos élèves l'éloquence, la littérature et l'histoire de la nation arménienne.

Mais la sollicitude des pontifes romains pour les Arméniens ne s'est pas renfermée dans les limites de cette ville de Rome ; car ils n'ont rien eu tant à cœur que de soustraire votre Eglise aux difficultés dont elle était embarrassée, de réparer les dommages dont elle avait été atteinte par l'iniquité des temps et de veiller à ses intérêts. Personne n'ignore comment Benoît XIV s'est appliqué à maintenir intacte votre liturgie à l'égal de celle des autres Eglises orientales et à rétablir sur le siège de Sis la succession des patriarches catholiques d'Arménie. Vous savez aussi les soins apportés par Léon XII et par Pie VIII à ce que, dans la capitale de l'empire ottoman, les Arméniens eussent pour chef, dans les affaires civiles, quelqu'un de leur nation, à l'instar des autres nations qui sont soumises au même empire. Enfin, le souvenir est récent de ce qu'ont fait Grégoire XVI et Pie IX pour accroître les sièges épiscopaux dans votre région et pour que l'évêque arménien de Constantinople fût élevé en honneur et en dignité ; ce qui a été opéré d'abord par l'élévation de ce siège au rang archiépiscopal et primatial, puis par son union avec le patriarcat de Cilicie, avec la condition que le patriarche résiderait dans la capitale de l'empire. Et pour que la distance des lieux ne vint pas affaiblir cette étroite union qui attache les fidèles arméniens à l'Eglise de Rome, il a été disposé avec une sage prévoyance qu'il y eût dans la même ville un délégué apostolique pour représenter le souverain Pontife. Quant à Nous, vous mêmes êtes témoins de la sollicitude que Nous avons eue pour votre nation, et de Notre côté Nous sommes témoin de votre affection pour Nous, en ayant reçu plus d'une fois des témoignages.

Ainsi, d'une part, l'esprit du peuple et le souvenir de toute l'histoire passée attirant si fortement à la citadelle de la vérité les Arméniens séparés de vous qu'ils ne peuvent s'attarder davantage ; d'autre part, le Siège apostolique s'étant toujours appliqué à s'attacher étroitement votre nation et, aussitôt qu'elle s'en écartait, à la ramener à l'ancienne communion, vous avez, vénérables frères, les plus graves arguments

pour persuader et Nous pour espérer que l'ancienne union sera pleinement rétablie, ce qui tournera au bien de la nation tout entière, non seulement pour le salut éternel des armés, mais aussi à la prospérité terrestre qu'on peut pieusement désirer, et à son honneur. L'histoire attesté, en effet, qu'entre les saints évêques de l'Arménie, ceux qui comme des astres splendides, ont brillé au-dessus des autres, sont ceux qui ont adhéré plus étroitement à l'Eglise romaine, et que, dans la suite des siècles, ceux où la nation a été plus glorieuse sont ceux où la religion catholique y a le plus largement fleuri.

Celui qui seul peut faire que les choses arrivent conformément à Nos vœux et selon Notre gré, c'est Dieu, ce maître qui appelle ceux qu'il veut honorer et qui inspire des sentiments religieux à qui il lui plaît (3). Avec Nous, vénérables frères et chers fils, adressez-lui des prières suppliantes, afin que, mus par l'action triomphante de sa grâce, tous ceux de votre nation qui sont séparés de Nous, bien qu'ils soient entrés par le baptême dans la société de la vie chrétienne, reviennent à Nous et rendent Notre joie complète, ayant les mêmes pensées, la même charité, et unanimes dans la profession des mêmes sentiments (4). Efforcez-vous d'avoir près du trône de la grâce, les suffrages de la glorieuse, bénie, sainte, toujours vierge, Mère de Jésus-Christ, notre Dieu, afin qu'elle offre Nos prières à son Fils et à notre Dieu (5). Adjoignez-lui comme sollicitateur auprès de Dieu l'illustre martyr Grégoire l'Illuminateur, afin qu'il achève et affermissse, comme ministre du secours divin l'œuvre entreprise par lui au prix de tant de labeurs et de tourments supportés avec une force invincible. Enfin, demandez aussi, à la suite de Nos prières, que la docilité des Arméniens et leur retour à l'unité catholique soient une exemple et une excitation pour les autres qui adorent à la vérité Jésus-Christ, mais qui se sont séparés de l'Eglise romaine, afin qu'ils reviennent au centre d'où ils se sont éloignés et qu'il n'y ait qu'un seul troupeau et un seul pasteur.

En appelant ce retour de Nos vœux et de Notre espoir, Nous vous donnons comme présage de la bienveillance divine la bénédiction apostolique, à vous, vénérables frères, et à vous tous, chers fils, avec toute l'effusion de Notre charité.

Donné à Rome, près de Saint-Pierre, le XXV juillet de l'année MDCCCLXXXVIII, la onzième de Notre pontificat.

LÉON XIII, PAPE.

(3) S. Ambros., in Luc. c. iv.

(4) Philip., c. ii, 2.

(5) Antiph. Liturg. Arm.,

Léon XIII et les défunts (1).

L'Eglise catholique dont nous sommes les serviteurs et les enfants, n'est pas renfermée dans les limites étroites du monde que nous habitons. Elle s'étend de la terre au ciel et du ciel au purgatoire, et par la communion qui règne entre ces trois cités, il y a entre elles, dans nos prières, dans nos méditations, dans nos sacrifices, un perpétuel échange de pensées, de désirs et d'offices fraternels. Au ciel, c'est l'Eglise qui triomphe ; au purgatoire, l'Eglise qui souffre ; sur la terre, l'Eglise qui combat. Mais partout c'est la même Eglise. Les saints qui chantaient dans la langue lumineuse du paradis, les justes qui gémissent dans la langue éplorée du purgatoire, les fidèles qui prient, en combattant ici-bas, dans la langue imparfaite de la prière, adorent le même Dieu par le même Jésus-Christ, selon les lois de la même Eglise, une, catholique, apostolique et sainte, la seule véritable. la seule qui puisse assurer aux âmes la grâce dans le temps et la gloire dans l'éternité.

Notre saint-père le Pape est le chef de cette Eglise, et les clefs confiées à ses soins ouvrent les trois royaumes qui la composent. C'est pourquoi, dans son année jubilaire, il a voulu glorifier les saints qui sont dans le ciel, soulager les âmes qui habitent le purgatoire, et prodiguer aux fidèles qui combattent encore dans les ténèbres de la vie présente, les secours et les grâces nécessaires pour achever leur course et obtenir la couronne. Les mois et les jours de cette année fameuse seront marqués, dans les trois mondes, d'un signe extraordinaire ; les peuples en garderont le souvenir ; et ce souvenir, transmis à la postérité, sera dans l'histoire de notre siècle, la date la plus glorieuse et la plus consolante pour le salut des âmes.

Quelle fête dans l'Eglise militante ! Toutes les nations ont pris le chemin de Rome pour aller saluer le successeur de saint Pierre, se courber sous sa main, et embrasser ses genoux. Ses paroles, ses regards, son sourire, sa seule pensée, tout, jusqu'à l'ombre de sa personne traversant la basilique de Saint Pierre ou apparaissant dans les galeries du Vatican, a semblé une grâce et un bienfait. Des milliers de pèlerins ont eu ce bonheur, et ceux qui n'ont pu les accompagner dans la ville éternelle n'en ont pas moins participé aux indulgences du Jubilé pontifical en s'unissant, par la prière, la pénitence et la communion, aux sentiments qui ont éclaté à Rome, avec tant d'enthousiasme et d'unanimité, parmi les députés des deux mondes. Léon XIII a rendu à Dieu de solennelles actions de grâces, en s'étonnant lui-même d'un tel spectacle, et en rapportant à l'Eglise toute la gloire dont l'univers couvrirait sa personne et son nom. Il a daigné l'écrire à tous les

(1) Lettre pastorale de Mgr l'évêque de Nîmes ordonnant, conformément au désir du Saint-Père, un service solennel pour le repos des âmes du purgatoire le 30 septembre 1888.

évêques en les chargeant de transmettre à leurs peuples ses remerciements et ses espérances. " Les ennemis mêmes de l'Eglise, nous dit-il, sont obligés de reconnaître, malgré eux, devant une telle démonstration, qu'il y a en elle une vie divine, une vigueur indomptable, et que cette vertu ne cesse pas de la soutenir et de l'animer. Rien n'est plus insensé que de frémir contre elle. Rien n'est plus vain que de comploter quelque dessein contre le Seigneur et contre son Christ."

Mais en ouvrant aux fidèles le trésor des indulgences, il n'a pas oublié ceux qui, par le schisme, l'hérésie ou l'infidélité, vivent hors de l'arche du salut. Il a prié pour leur conversion, suppliant le Seigneur avec les gémissements de sa paternité, de ramener tous les peuples dans les liens de la foi et de la charité et de n'en plus faire qu'un seul troupeau soumis à un seul pasteur. O frères séparés, vous avez donc été compris dans les prières et les vœux de Léon XII ! Il nous est doux de vous le dire : chaque fois qu'il nous a été donné de l'entretenir, il s'est informé de vous avec la sollicitude d'une ménagère qui cherche la dragme perdue, d'un pasteur qui court après la brebis égarée, d'un père qui attend le retour du prodigue et qui apprête, pour le recevoir, la robe du festin et l'anneau de la réconciliation. Voyez comme tous les yeux et tous les cœurs se tournent doucement vers Léon XIII. Il en est, n'en doutez pas, qui ne s'en détacheront plus et qui, dégoûtés des agitations et du changement, viendront chercher dans les bras de la véritable Eglise le repos et la paix. O mon Dieu ! donnez-nous de faire quelque recrue pour cette Eglise militante parmi tant d'âmes honnêtes qui la méconnaissent bien moins par leur faute que par la faute de leurs pères. Ils déplorent la Réforme ; ce n'est pas assez, donnez-leur de la quitter. Qu'ils se laissent éclairer par l'étude et toucher par la grâce. Qu'ils comptent parmi les conquêtes pacifiques de ce grand Jubilé.

La fête de l'Eglise triomphante n'a pas été moins digne de mémoire. Léon XIII levant les yeux vers le ciel a distingué dans les élus qui le peuplent, des prêtres, des vierges, des martyrs, des héros qui, après avoir fait pendant leur vie les preuves d'une sainteté éminente par leurs vertus, ont donné depuis leur mort, par leurs miracles, des preuves éclatantes de leur puissante intercession. A de pareils traits, qui peut méconnaître leur gloire ? Les uns ont été déclarés bienheureux, les autres ont reçu le titre de saints et les honneurs suprêmes d'un culte universel ; les fêtes de leur béatification, commencées à Rome, se continuent dans tout l'univers avec une joie que rien n'a troublée, avec un élan qui ne fait que s'accroître, tant il est vrai que la terre est d'accord avec le ciel pour célébrer de si beaux triomphes, et qu'en les décrétant, Léon XIII n'a été que la voix du peuple aussi bien que la voix de Dieu.

Il aurait manqué quelque chose à ce Jubilé si les âmes du purgatoire n'y avaient pas trouvé leur consolation. C'est pourquoi

Léon XIII se rappelant les devoirs que lui impose la charité apostolique, s'est tourné vers ceux qui, ayant quitté la vie avec le signe de la foi et la sève de la grâce, sont détenus cependant loin du lieu de rafraîchissement et de la lumière, jusqu'à ce qu'ils aient payé leurs dernières dettes envers la justice divine. Ils appartiennent à cette vigne mystique dont Jésus-Christ est le chef ; mais semblables à des branches languissantes qui ne sont pas cependant séparées du tronc, il reste à les tailler, à les émonder, à les lier plus étroitement autour de leur cep. C'est dans les flammes du purgatoire qu'elles subissent ce traitement, c'est là que le vigneron divin leur ôte leurs dernières souillures. Abrégez, Seigneur, abrégez leurs peines, toute l'Eglise vous le demande, le Pape le sollicite avec elle, et c'est d'ailleurs une de nos traditions les plus anciennes et les plus chères de mêler aux solennités les plus magnifiques et les plus délicieuses la sainte pensée, le salutaire souvenir des fidèles trépassés, en demandant qu'ils soient à jamais délivrés de la peine due à leurs péchés. La fête de tous les Saints est suivie chaque année de la fête des Morts.

Mais parmi toutes les œuvres et tous les suffrages qui peuvent soulager les âmes du purgatoire, le saint-sacrifice de la messe tient le premier rang. Plus puissant que le grand prêtre de l'ancienne loi, qui n'entrait dans le Saint des Saints qu'une fois l'an, après avoir teint ses mains dans le sang des victimes, le prêtre de la loi nouvelle descend chaque jour dans l'abîme du purgatoire et va, les mains teintes du sang de Jésus-Christ, frapper à ces portes que l'Agneau a seul le droit d'ouvrir. A la vue de l'hostie sainte et du calice du salut, les flammes s'apaisent, les jours de l'attente sont abrégés et les âmes déliées de leurs dernières chaînes, montent des ténèbres de la captivité à la pleine lumière de l'éternité bienheureuse.

Léon XIII, tout plein de cette grande pensée, a voulu multiplier dans toutes les parties de l'univers catholique l'offrande solennelle de la sainte victime en faveur des âmes du purgatoire. Il a décidé que le dernier dimanche de septembre, un service d'expiation serait célébré dans toutes églises épiscopales, métropolitaines ou patriarcales, avec la plus grande solennité possible, invitant chaque prêtre à suivre l'exemple de l'évêque, dans les églises paroissiales ou collégiales, tant du clergé séculier que du clergé régulier, pressant les pieux fidèles de communier ce jour-là à la même intention, et déclarant enfin que tous les autels auraient, dans les circonstances présentes, le privilège de l'indulgence plénière applicable aux défunts.

Ces privilèges, ces solennités, ces ordres donnés à tout l'épiscopat, ces invitations pressantes aux prêtres et aux fidèles, tout fera de la fête funèbre du dernier dimanche de septembre un jour de délivrance et de miséricorde pour les âmes du purgatoire. C'est l'Eglise militante tout entière qui viendra, sous la conduite de

son chef, au secours de l'Eglise souffrante, tandis que les cieux s'ouvriraient, que les anges en descendront pour ouvrir les portes de l'abîme, et que les saints, penchés du haut de leur trône sur les hauteurs incommensurables de l'espace, voyant monter vers eux les âmes délivrées, s'apprêteront à les recevoir dans leurs rangs pour partager avec elles les délices de l'éternelle Jérusalem. O sainte Eglise! que vous êtes belle et que vous êtes touchante dans votre sollicitude pour les âmes! O Léon XIII, ô notre chef et notre guide, vous êtes encore plus et notre ami et notre père! Que Dieu vous conserve à notre admiration et à notre amour, et qu'après avoir célébré vos noces d'or dans cette année si mémorable, nous puissions en revoir dans dix ans la joie et l'allégresse dans une nouvelle fête qui fera dire de Léon XIII: il est aujourd'hui fort comme le diamant, mais il demeure toujours tendre comme une mère.

MGR BRSSON.

CHRONIQUE DIOCESAINE

Par décision de M. l'administrateur du diocèse en date du 22 septembre, M. Desrosiers a été nommé vicaire à St-Vincent-de-Paul de Montréal.

En date du 25 septembre, M. A. Ethier a été nommé vicaire à St-Joseph de Chambly.

M. l'administrateur du diocèse s'est rendu à Québec pour assister au Conseil supérieur de l'Instruction publique.

M. l'abbé Prosper Lévêque, prêtre du séminaire de St-Hyacinthe, décédé samedi 22 septembre, était membre de la Société d'une messe.

T. HAREL, Pire, *chancelier*.

CINQUANTENAIRE.

L'institut des Clercs paroissiaux de S. Viateur fondé à Vourles, France, par le rév. père J. L. Querbes, célébrait vendredi dernier, 21 septembre, le 50ème anniversaire de l'approbation de ses règles par le pape Grégoire XVI. Chose digne de remarque, le supérieur général actuel le T. R. P. E. Gonnet fêtait le même jour, le cinquantenaire de son entrée en religion. Dans toutes les maisons de l'Institut, cet anniversaire joyeux a été chômé avec beaucoup d'éclat. Léon XIII a bien voulu témoigner sa haute bienveillante en faveur de ces religieux voués à l'enseignement, en ouvrant pour eux les plus riches trésors de l'Eglise par la concession d'une indulgence plénière à gagner ce jour ou le dimanche suivant, aux conditions ordinaires,

Au collège-Bourget, à Rigaud, il y avait à cette occasion réunion des anciens élèves prêtres de la maison, dans une petite fête intime de famille. Le 20 au soir, soirée littéraire et musicale donnée par les élèves actuels, mais dont la plus intéressante et la meilleure partie fut faite par les aînés. Le lendemain, il y avait dans la chapelle du collège, messe soiennelle chantée par M. l'abbé W. Deguire, D. D., ancien élève, assisté de son ancien directeur le R. P. J. Charlebois, P. S. V., comme diacre, et du R. P. directeur actuel, O. Joly, P. S. V., comme sous-diacre. Le sermon de circonstance a été prêché par le révérend P. Bélanger, curé de St-André-Avelin, sur le texte-devise de l'institut des C. S. V. : " Sinite parvulos venire ad me "

Après la messe, chacun se fit un devoir d'aller saluer la Vierge de la Montagne, au Rocher béni si bien connu des élèves de " Bourget " ; et la fête religieuse se termina à la fin du grand congé par la bénédiction du T. S. Sacrement donnée par M. J. Pilon, curé de Wendover, assisté des R. P. Foucher, P. S. V., et de M. l'abbé A. Laporte, S.-D.

Daigne le Seigneur bénir la congrégation qui, dans un passé si court, peut contempler d'aussi admirables fruits de son zèle et de son dévouement.

(Communiqué.)

Départ pour les Indes orientales.

Dimanche 15 septembre, sont partis pour les missions du Bengale, deux religieux de Sainte-Croix, de la maison provinciale, Côte-des-Neiges. Ce sont les révérends pères Aimé Fourmond et Eugène Fichet. à la demande de notre saint père le pape Léon XIII, et sur l'ordre du T. R. P. E. Sorin, supérieur général de la congrégation de Sainte-Croix.

En 1847, les religieux de Sainte-Croix étaient introduits au Canada par Mgr L. Bourget, évêque de Montréal, et M. l'abbé Jean-Baptiste Germain, curé de Saint-Laurent ; le révérend père Vérité était le supérieur des dix premiers religieux arrivés. Après deux ans de fondation, le révérend père Vérité, dont le nom sera toujours en bénédiction à Saint-Laurent, fut envoyé dans les nouvelles missions du Bengale que le glorieux Pie IX venait de confier à la congrégation de Sainte-Croix ; il était remplacé ici par le R. P. J. Rézé. En 1858, après huit ans de travaux apostoliques dans les Indes anglaises, le R. P. A. Vérité était obligé de s'en revenir en France rétablir sa santé épuisée ; il mourut dans le voyage sur mer, non loin du cap de Bonne-Espérance. Sans doute l'âme du saint missionnaire s'envola au ciel, mais son corps repose au fond de l'Océan : il est digne de cet immense tombeau.

En 1877, les religieux de Sainte-Croix, décimés par le climat mortel du Bengale, furent obligés d'abandonner leur chère mission ; les bénédictins du Mont-Cassin la continuèrent ; mais aujourd'hui, ne pouvant suffire eux-mêmes à la tâche, Sa Sainteté Léon XIII prie les religieux de Sainte-Croix d'aller reprendre et continuer leur œuvre de salut au Bengale.

Chose singulière, c'est encore le Canada après trente huit ans, qui

donne des missionnaires pour aller évangéliser ces contrées demi-barbares de l'Asie.

Le révd P. Aimé Fourmond, U. S. C., est le frère du R. P. J. Fourmond, O. M. I., notre missionnaire du Nord-Ouest. Il avait déjà passé dix-neuf ans au Bengale. Venu au Canada en 1880, ce vénérable père, dont les cheveux ont blanchi dans les rudes missions, part maintenant à l'âge de cinquante-quatre ans, rempli de courage et d'un nouveau zèle pour ces chers Bengalis.

Le R. P. E. Fichet, arrivé au Canada depuis quatre ans et ordonné prêtre de Sainte-Croix dernièrement, est âgé de trente-deux ans. Lui aussi part courageusement, rempli d'espoir et de talents, animé du feu sacré qui éclaire et sauve les âmes.

Ces deux bons religieux seront vivement regrettés de leurs confrères et des élèves du collège Notre-Dame, Côte-des-Neiges, au milieu desquels ils vivaient en pères.

Ils doivent rencontrer à New-York trois autres pères de Sainte-Croix, venus de Notre-Dame, Indiana, et s'embarquer ensemble pour les Indes orientales.

L'augmentation du nombre des crimes

Nous empruntons au *Monde* de Paris, l'étude suivante sur cette triste et terrible question :

L'Officiel vient de publier un compte rendu de la statistique criminelle pour l'année 1886. Elle n'a rien que d'effrayant.

Les crimes ont augmenté ; les délits n'ont pas diminué ; la récidive ne cesse pas de progresser. En peut-il être autrement quand le milieu social se corrompt chaque jour davantage, quand on voit le principe d'autorité s'énervier de plus en plus, quand la magistrature elle-même, faisant assaut de faiblesse avec le jury, semble reculer devant l'application des lois les plus précises ; quand on voit les poursuites, de plus en plus rares, sans cesse arrêtées par l'intervention d'un politicien ? Pour ne relever que trois chiffres, les vols qualifiés qui en 1885 étaient au nombre de 987, passent en 1886 à celui de 1,131. La loi pénale ne saurait suffire comme barrière ; le crime germe et se multiplie. Les inculpés de coups et blessures, qui n'étaient que 28,000 en 1885, deviennent 29,800 en 1886. Qui oserait affirmer que les redoutables progrès de l'alcoolisme, favorisés par une législation inepte sur la liberté des débits, sont étrangers à cette augmentation ? Enfin, si de 11,000 mendiants nous passons en 1886 à 14,000, n'est-il pas certain que l'incurable faiblesse de notre magistrature nouvelle, en décourageant les agents de police chargés des arrestations, favorisent de la manière la plus active le pullulement de ces terribles parasites ?

Je pardonnerais encore à l'inertie des jurés. Les jurés sont en prison. Ils ont l'âme sensible. Une plaidoirie un peu émue les

fait sangloter. Pardonnons-leur une sensibilité même excessive. Contentons-nous de repousser le projet de Bozérien sur les circonstances très atténuantes qui, sous prétexte d'éviter quelques acquittements scandaleux, nous conduirait tout droit à un éternement encore plus dangereux de la répression.

Mais les juges ! Pourquoi une telle incurie dans le soin de notre défense ? Qu'il s'agisse d'attentats contre les propriétés comme de violences contre les personnes, la même sérénité leur fait accorder 62 fois sur 100 les circonstances atténuantes. Ce qui n'est, en somme, que 10 de moins que les jurés, qui, eux, les accordent 72 fois sur 100. Ils ne prononcent, sur 130,000 condamnations à l'emprisonnement, la prison pour plus d'un an que contre 4,800 individus (800 de moins qu'en 1885 !), et tous les criminalistes protestent contre l'abus des courtes peines, c'est-à-dire contre le nombre excessif des peines de huit ou dix jours d'emprisonnement. Quand on pense que sur 16,079 récidivistes, les tribunaux n'ont prononcé un emprisonnement excédant une année que contre 1,548; on se demande si ces messieurs ont tort de ne pas se gêner et de continuer à nous guetter le soir au coin des rues, à nous dévaliser, à nous empoisonner.

Parmi les moyens moraux, on a cru trouver l'instruction. Malheureusement, notre statistique porte un coup terrible à l'invention. Ne nous montre-elle pas que le nombre des criminels sachant lire et écrire s'est, de 1882 à 1886, accru de 70 à 73 0/0 ? Ne nous apprend-elle pas que cette heureuse jeunesse pour laquelle on élève depuis dix ans tant de somptueuses écoles fournit à la police correctionnelle un recrutement de 33,000 étudiants en droit pénal mineurs de 15 ans ? Le résultat ne nous encourage pas. Un homme instruit sera plus prudent qu'un ignorant, il ne sera nullement plus vertueux ; il saura mieux tourner la loi et éviter ses coups ; les crimes qu'il commettra seront peut-être moins atroces, ils seront peut-être aussi plus nombreux : il assassinera moins, il volera moins à main armée, il commettra plus de faux, de filouteries, de fraudes de toute espèce. Comment en effet savoir lire et écrire suffirait-il à le mettre à l'abri des passions et des tentations criminelles ? Ce résultat ne peut être atteint qu'avec le secours de l'éducation morale et religieuse.

Sans viser si haut que de réformer par des moyens purement moraux les tendances de notre population malfaisante, nous prétendons posséder un moyen qui pour être mécanique, n'en est pas moins énergique, pour enrayer dans une large mesure son mouvement dans la récidive. Ce moyen est signalé par le compte rendu officiel lui-même : c'est l'emprisonnement cellulaire. Seul il intimide le récidiviste, parce qu'il le prive de la société de ses chers camarades et lui impose, avec la solitude, le travail, qui est son épouvantail. Seul il empêche le condamné primaire de devenir, sous l'influence des pernicieux conseils de ses compagnons de captivité, un malfaiteur de profession, un incorrigible. Près de

la moitié des libérés de nos maisons centrales réparaissent devant la justice quelques mois après leur mise en liberté. Est-il possible de méconnaître l'influence corruptrice qu'exerce sur leur esprit l'odieuse promiscuité de nos établissements pénitentiaires ? En Belgique, en Hollande, en Angleterre, où la séparation individuelle est la règle, la récidive est infiniment moins forte que chez nous, et depuis plusieurs années elle est en décroissance. Essayons du même moyen, et nous jouirons des mêmes effets. Au lieu de surcharger nos budgets des ruineux contingents de la relégation, au lieu de dépenser en pure perte les 700,000 francs supplémentaires que le nouveau budget Peytral prévoit pour les récidivistes, que ne les emploie-t-on à convertir en prisons cellulaires nos prisons départementales, foyer de corruption physique et morale ?

En terminant son exposé sur la récidive toujours croissante, le garde des sceaux conclut : "Je ne puis qu'exprimer le regret du retard forcément apporté à l'application de la loi sur l'emprisonnement individuel, qui est la base de la réforme pénitentiaire."

NOUVELLES RELIGIEUSES

Allemagne.—*Les catholiques et la situation du Pape.*—Les archevêques et évêques de Prusse, réunis à Fulda en conférence solennelle, ont signé une adresse au souverain Pontife pour protester énergiquement contre les actes du gouvernement italien contre le Saint-Siège.

L'assemblée des catholiques allemands s'est réunie le 3 septembre à Fribourg-en-Brigau. Dès la première séance, M. Windthorst a prononcé un beau discours sur la triste situation faite au Pape, situation contre laquelle il a protesté au nom des catholiques. Une ovation a été faite à l'orateur sur la place de la Cathédrale.

Angleterre.—*La liberté accordée aux manifestations catholiques.*—A Manchester, dans l'une des plus grandes villes de l'Angleterre protestante, une longue procession catholique a pu parcourir librement les rues de la ville. Le maire, protestant, avait pris toutes les mesures nécessaires pour maintenir l'ordre. En tête de la procession marchaient les 1,500 enfants des écoles catholiques avec le clergé qui les dirige, portant des bannières et chantant les hymnes religieuses qui, il y a quelques années, ne se faisaient entendre qu'à l'intérieur des églises.

Spectacle étrange en plein pays protestant que ces emblèmes catholiques déployés au grand jour, et ces chants remplissant les airs au milieu d'une multitude respectueuse et attentive, alors qu'ils ne peuvent se montrer ni se faire entendre dans la France catholique !

Australie.—*Un nouvel archevêché.*—Le Saint-Père, sur la demande du cardinal Moran, archevêque de Sydney, érige en archevêché le siège épiscopal d'Hobart-town (Australie). L'île de la Tasmanie, qui compte trente mille catholiques, forme ainsi une province ecclésiastique comprenant les diocèses suffragants qui y seront érigés dans la suite. Mgr Daniel Murphy, le vénérable évêque d'Hobart-town, a été en même temps promu à la dignité archiépiscopale.

Autriche.—*L'école neutre en Autriche.*—L'Autriche, elle aussi, a essayé de l'école neutre, poussée en cela par les adhérents de la secte franc-maçonnique. Les tristes résultats obtenus ont fini par effrayer tous les hommes religieux et les catholiques ont pu susciter un puissant mouvement d'opinion en faveur des écoles confessionnelles.

Le 25 janvier, jour de l'ouverture du Reichstag autrichien, le prince Aloïse de Liechtenstein, le chef du parti conservateur, a soumis à la chambre un projet de loi sur la réforme scolaire. Ce projet, qui contient sept articles, est une révision complète et radicale de la loi de l'empire sur l'enseignement primaire.

“ L'école, dit ce projet, a la mission d'élever les enfants de concert avec les parents et à la place des parents, selon les doctrines de leur religion. ”

La loi actuellement en vigueur détermine la durée de l'enseignement pour huit ans, de six à quatorze ans. Cette durée a provoqué une résistance passionnée dans les campagnes. Le nouveau projet, tenant compte de tous les désirs et de la différence des classes, distingue deux catégories d'écoles : l'école primaire et l'école professionnelle.

“ Les parents, déclare la loi proposée, ne peuvent être obligés d'envoyer leurs enfants dans des écoles où l'enseignement est contraire à la doctrine de la religion qu'ils professent. L'enseignement religieux et les exercices religieux, dans les écoles populaires comme dans les séminaires pour instituteurs (écoles normales), sont exclusivement l'affaire de l'Eglise ou de l'association religieuse respective.

“ En même temps, l'Eglise ou toute autre association religieuse a un droit d'inspection sur l'école. Les maîtres et les programmes doivent être choisis de manière à pouvoir prêter un concours efficace à l'Eglise dans l'accomplissement de sa mission.

“ Sont également admissibles aux fonctions d'instituteur, tous les citoyens autrichiens de bonnes mœurs et de bon renom, professant la même religion que les enfants de l'école qu'ils dirigent, munis non seulement des pièces requises par la loi, mais encore de la mission canonique, s'ils sont catholiques, pour être aptes à donner l'instruction religieuse. ”

La franc-maçonnerie et la juiverie font contre ce projet une campagne passionnée et active. Au parlement, elles ont accueilli

li le projet avec des rires ; dans la presse, elles le combattent avec acharnement, depuis la *Neue Freie Presse* jusqu'au *Freundenblatt*. Mais ce sont les organes juifs et francs-maçons eux-mêmes qui, par la violence de leur langage et de leurs attaques contre le projet catholique, ont le plus contribué à réveiller l'opinion publique et à découvrir l'abîme où aboutit l'enseignement maçonnique.

En attendant, sur les 528 conseils municipaux allemands du Tyrol, 468 ont déjà voté pour l'école confessionnelle et 9 seulement contre.—D'après les dernières nouvelles, 5,049 communes de la partie Cisleithane de la monarchie autrichienne ont signé des pétitions en faveur du rétablissement des écoles confessionnelles.

Chine.— *Un écho lointain du Jubilé pontifical.*—Un prêtre belge, le R. P. Kissels, missionnaire au Kan-Sou, donne dans une lettre d'intéressants détails sur la célébration du Jubilé pontifical en cette lointaine contrée :

“ A Noël dernier, nous avons célébré le plus solennellement possible le cinquantenaire de la prêtrise de Sa Sainteté Léon XIII. C'est la première fois, disaient nos chrétiens, qu'une telle fête se présente, nous la rehaussons de notre mieux. Les fidèles ont, à cette occasion, fait présent de divers ornements d'église, entre autres de deux *pien* (planches peintes et vernissées), de deux *touei tzeu* (inscriptions oblongues) et de quatre pièces de drap rouge : le tout a coûté environ 100 ligatures ou 500 francs. Les chrétiens en cortège ont porté ces objets, sur de petites tables magnifiquement parées, par les rues de Kantcheou. Le bruit des instruments, la vue des bannières déployées attirèrent bientôt une foule de curieux.

“ Le cortège s'avance dans le meilleur ordre, sans la moindre difficulté. Mais il a plus : lorsque les chrétiens ont porté leur cadeau à l'église, les païens louent les musiciens et viennent à leur tour, au nombre de soixante, par les longues rues de la ville, apporter leurs présents avec la même solennité jusqu'à l'église et exprimer au prêtre leurs félicitations pour le jubilé de l'empereur de monde catholique. Après ceux-ci arrivent une quarantaine d'autres païens, de sorte que le nombre des païens qui ont participé à la fête dépassait la centaine. Quelle consolation pour moi d'entendre non seulement les chrétiens, mais même des idolâtres, exprimer leur louange et leur respect pour le chef de la sainte Église. Parmi eux se trouvaient plusieurs lettrés, docteurs en lettres, des *cheu-ie*, fonctionnaires du tribunal et des mandarins militaires dont un certain nombre est venu me souhaiter la bonne fête.

“ Sans aucun doute, cette marque de respect extérieur des autorités produira la meilleure impression sur le peuple et sera très avantageuse à la propagation de la foi catholique dans les environs.”

Russie.—*La Liberté de conscience.*—On a institué dernièrement dans les gouvernements de Lubelsk, de Siedlesk et de Suwalsky, une commission gouvernementale sous la haute direction du gouverneur général de Varsovie, chargé de faire le recensement des membres des différentes églises de l'empire. Le chef de district en est le président, et le doyen des popes ainsi que le doyen des prêtres catholiques l'assistent ; l'un et l'autre présentent la liste des membres des deux religions, orthodoxe et catholique. S'ils se trouvent en conflit au sujet de telle ou telle personne qu'ils considèrent comme appartenant à leur religion, c'est au consistoire orthodoxe de Chelmsk qu'il appartient de décider en dernier ressort.

Si les popes inscrivent sur leurs listes des districts entiers en bloc, sans aucune énumération de personnes, les prêtres catholiques peuvent immédiatement protester ; mais leur protestation ne peut concerner que certains individus. Car, s'ils avaient des prétentions trop grandes et s'ils voulaient à leur tour inscrire sur leur livre un district entier, ils verraient leur demande infailliblement repoussée.

Et, quoique, en ne réclamant que pour certains individus, ils aient l'air d'en abandonner d'autres qui n'ont qu'un désir, c'est de ne pas devenir orthodoxes, ils doivent le faire pour sauver quelques-uns de leurs paroissiens. Même alors les difficultés les plus grandes leur restent encore à surmonter.

Il faut, en effet, apporter des actes de baptême d'églises catholiques. Ces pièces sont fort difficiles à se procurer : et même quand après de nombreuses recherches on est parvenu à les réunir, il faut en outre prouver de la même façon qu'aucun des ancêtres paternels ou maternels n'a été baptisé dans une église uniate.

C'est seulement quand on a fourni toutes ces preuves que l'on peut espérer continuer à garder la foi de ses pères, et c'est ainsi que l'on entend la liberté de conscience.

Suisse.—*Les étudiants catholiques suisses.*—La ville de Fribourg vient d'avoir des fêtes émouvantes à l'occasion de la réunion générale dans son sein des étudiants catholiques des trois langues de la Suisse. Cortège aux costumes les plus pittoresques, chœurs de dix mille voix, écoutés et applaudis par dix mille curieux, c'est indescriptible.

Mais ce qui peut encore moins se décrire, c'est la manifestation du soir, après l'*Angelus*, devant l'habitation de Mgr Mermillod. Le cortège s'y transporte aux lueurs des illuminations et des flammes de Bengale, pendant que l'air est ébranlé par les salves d'artillerie.

Un étudiant adresse un chaleureux discours à l'évêque, debout à son balcon. Toutes les têtes se découvrent. Puis l'éloquent prélat, dans une improvisation où son cœur déborde, répond à cette jeunesse, qui est venue saluer en lui l'exilé et acclamer l'apôtre.

tre. Cette voix jeune, vibrante, pénétrante, a des accents qui toucheraient un tigre : c'est une merveilleuse prosopopée, où se mêlent les sentiments les plus religieux et les plus patriotiques, un hymne poétique à la religion, à la patrie, à la jeunesse, d'un charme qui émeut et ravit.

Et dans un moment de silence, la voix de l'évêque s'élève de nouveau, solennelle... *Sit nomen Domini benedictum!* C'est la bénédiction épiscopale, donnée du haut de ce balcon à tout ce peuple assemblé, où il y a des catholiques, mais aussi des protestants, des libres-penseurs. Et tout le monde s'agenouille... et presque tout le monde fait le signe de la croix !

La vraie politique coloniale

Sous ce titre nous trouvons dans la *France nouvelle* un intéressant article sur l'œuvre des Partants, que nous nous faisons un plaisir et un devoir de faire connaître à nos lecteurs.

“Malgré nos agitations et nos divisions politiques, le patriotisme est toujours debout, il va de l'Occident à l'Orient, des frontières de France aux colonies. Pauvres colonies, on en a dit bien du mal beaucoup trop ; on le regrettera plus tard si on ne le regrette déjà. Plusieurs cependant n'ont jamais oublié qu'elles étaient une des causes de la grandeur de notre pays ; ils l'ont compris en dehors de toute question politique ; les uns ont pris le côté militaire, les autres le côté commercial, d'autres enfin le côté religieux essentiellement civilisateur. Aussi voyons-nous près de la société qui envoie des secours aux blessés de Tonquin, près de la Société d'émigration qui s'occupe des commerçants et des agriculteurs, des œuvres qui s'occupent des missionnaires.

“Hier j'ai visité le bureau d'une de ces œuvres. Depuis quelque temps déjà je connaissais son existence, mais je ne savais ni son origine, ni ses moyens d'action, ni ses résultats.

“Elle a été créée en faveur du séminaire des Missions-Etrangères de la rue de Bac, pendant l'année 1844, au moment des désastres qui ruinèrent les missions d'Extrême-Orient. Le séminaire venait d'apprendre que les Cochinchinois, les Tonquinois et les Chinois, enveloppant d'une haine commune les catholiques et les Français, détruisaient ses établissements, massacraient ses prêtres et ses chrétiens. Il avait un besoin pressant de secours. Où en trouver ? Il ne le savait. Mais la parole de Bossuet est toujours vraie : “Dieu se plaît à réduire tout à l'impuissance, puis il agit.” Une femme très pieuse et très française fut l'instrument de Dieu.

“L'œuvre qu'elle fonda se nomme l'œuvre des Partants.

“Le nom de cette œuvre dit son but ; elle s'occupe des prêtres qui vont partir pour les missions ; elle leur donne un modeste trousseau et se charge de tous les frais de leur voyage,

“ Ces frais qui ne dépassent pas 500 fr. pour les missionnaires de Siam ou des Indes s'élèvent à plus de 1,500 fr. pour ceux du Yun-nan et du Thibet, et, lorsque cette dépense doit se répéter cinquante fois par an, c'est une rude entreprise et une lourde charge d'y pourvoir.

“ Pour réussir, on a institué des cotisations annuelles de 5 fr. ou d'une somme unique de 110 fr.

“ Cela ne s'adresse pas à tous les budgets peut-être ; que de gens cependant pour qui 5 fr. ou 100 fr. pèsent peu lorsqu'il s'agit d'un plaisir, d'une promenade ou de l'achat d'un bibelot inutile.

“ Mais je ne veux point me faire moraliste, mon diplôme d'association n'est signé que d'hier ; zèle de néophyte, dirait-on. En est-il plus mauvais ?

“ Je suis d'ailleurs en bonne compagnie. La noblesse, la vieille, celle qui date de six ou sept cents ans, y est grandement représentée ; celle de Louis XIV et celle de l'empire y ont plusieurs de leurs membres ; quand la République créera des comtes, des ducs et des barons, je ne désespère pas les y voir ; mais les parchemins ne sont pas requis, les seuls titres de noblesse sont la foi et le dévouement ; les bourgeois, les commerçants, les ouvriers ne sont sous ce rapport inférieurs à personne ; aussi les y compte-t-on nombreux et fidèles.

“ Avec l'or on demande le travail. La présidente a transformé ses appartements en ouvroir ; le mardi de chaque semaine les associés se réunissent pour coudre des chemises de grosse toile, raccommoder des chaussettes, ourler des mouchoirs ; dès huit heures plusieurs sont à la besogne, elles y passent toute la journée, d'autres y restent deux ou trois heures.

“ La prière accompagne le travail, elle est le nerf de toute association religieuse. Sainte Thérèse disait : “ Thérèse toute seule “ ce n'est rien ; Thérèse et un ducat, c'est peu ; Thérèse, un ducat et Dieu, c'est tout. ” A l'œuvre des Partants on raisonne comme au Carmel d'Avila ; des prières spéciales sont indiquées, enrichies d'indulgences ; chaque mois, une messe est célébrée au séminaire des Missions-Etrangères pour les associés vivants et morts.

“ Au siège de l'œuvre, situé boulevard des Invalides, 20, et désigné sous le nom de Nazareth, il y a une chapelle où chaque matin un prêtre peut dire la messe et où, par une spéciale et très rare bienveillance de Léon XIII, le saint Sacrement est toujours conservé.

“ Hier j'ai visité cette chapelle, on y célébrait la fête de l'Adorable perpétuelle, car l'œuvre a ses solennités presque comme une paroisse. Cette fête a été placée le lundi de la Pentecôte, le jour où les apôtres, après avoir reçu les dons du Saint-Esprit, se dispersent pour conquérir le monde. L'œuvre n'a pas oublié qu'elle s'occupe de missionnaires. ”

(A suivre.)

DECES DE LA SEMAINE.



C'est une sainte et salutaire pensée de
prier pour les morts, afin qu'ils soient
délivrés de leurs péchés.

II Mach., xxi, 46.

PRIONS POUR NOS MORTS

M. Paré, ép. Désormaux.—P. Drolet.—O. Riopel.—B. Ouellet — P.
Boues.—B. Chiviers.—M. Duggan.—R. A. Doyle ép. White.—T. Gougeon.
—Y. Cadorelle.—A. Gauthier.—F. St-Jacques.—P. Mercier, ép. Robin.—
D. Morissette.—A. Labelle.—A. Potvin, Vve Robert.—M. J. Doherty, ép.
Clarke.—A. Mainville, ép. Gougeon.—T. Alexander.—S. Lépine.—Rose
de Lima Villeneuve, ép. Dagenais.

DE PROFUNDIS.

MAGASIN DU SACRE-CŒUR DESAULNIERS FRÈRE & CIE

(SUCCESSIONS DE L. E. DESMARAIS)

IMPORTATEURS D'ORNEMENTS ET BRONZES D'ÉGLISE
VÊTEMENTS SACERDOTAUX ET VASES SACRÉS

ASSORTIMENT COMPLET D'IMAGERIE RELIGIEUSE
CHAPELETS, MÉDAILLES ET CRUCIFIX

BANNIÈRES, MERINOS A SOUTANES, SAY NOIR
HUILE D'OLIVE, CIERGES, ETC., ETC.

Toutes les commandes par la malle ou autrement sont remplies avec ponctualité et promptitude.

Les Messieurs du clergé et les communautés religieuses sont priés de bien vouloir faire une visite à notre assortiment, qui est absolument au complet.

1628 RUE NOTRE-DAME 1628

MONTREAL.

PENTURES A RESSORT DE GEER
employées dans plus de trente églises
et dans un plus grand nombre d'édi-
fices publics, les seules durables.

AUSSI-BOURRELETS EN CAOUTCHOUC POUR GARANTIR DU FROID PAR LES PORTES ET FENÊTRES

Chez **L. J. A. SURVEYER,**

1588, RUE NOTRE-DAME.

A. F. X. BEAUDRY

(ÉTABLI EN 1868)

MARCHANT DE CUIR.

Toujours en magasin un assortiment complet de **Cuirs, Four-
nitures et Ortils de Cordonniers, Selliers, Tan-
neurs et Corroyeurs, Formes, Empeignes importées, etc.,**
etc., qu'il offre à des Prix qui défient toute compétition.

Une attention toute particulière est apportée au service des
Communautés Religieuses.



271 et 273, RUE SAINT-PAUL, Montréal

A VENDRE
UN ORGUE A TUYAUX

EN BONNE CONDITION
VOIR ET S'ADRESSER A
J. CARON, Facteur d'Orgues,
3478 NOTRE-DAME, SAINT-HENRI.

WILLIAM BRITTON

PLOMBIER

Poseur d'Appareils à Gaz

A EAU CHAUDE ET A VAPEUR
PROPRIETAIRE DE LA FOURNAISE A EAU CHAUDE "MORNING-GLORY"
TOUTES ESPECES DE TRAVAUX EN METAL
COMMANDES EXECUTEES PROMPTEMENT

15, RUE CLAUDE

En face du Marché Bonsecours

MONTREAL

MAISON DE SANTE

POUR LES

ALIENES ET LES EPILEPTIQUES, ETC., ETC.

SOUS LA DIRECTION DES

FRÈRES DE LA CHARITE.

Quelques pas plus loin que l'église de la Longue-Pointe, et du même côté de
a. dite église, près Montréal, P. Q.

NOUVEAU MANUEL

DE

CHANTS LITURGIQUES

TRADUITS EN NOTATION MODERNE, AVEC RYTHME PRECIS

SUIVIS DE 39 MOTETS EN MUSIQUE POUR SALUTS, ETC.

A l'usage des Eglises, des Communautés religieuses, des Collèges et des Ecoles

PAR

L'ABBÉ C. BOURDUAS, Ptre

Maître de Chapelle à la Cathédrale de Montréal.

Un volume in-18 de 386 pages, pleine reliure, toile gaufrée.

PRIX :

Un exemplaire 0.60
La douzaine \$6.00

EN VENTE CHEZ LES EDITEURS

EUSEBE SENECAI & FILS,

No 20, rue Saint-Vincent,

MONTREAL.

SOUS PRESSE

ACCOMPAGNEMENT

DU

Nouveau Manuel de Chants Liturgiques

PAR

R. OCT. PELLETIER, *Organiste à la Cathédrale de Montréal.*



Un Volume in-4° format oblong, broché... Prix :\$5.00
" " relié..... " 5.50

GRANDE LOTERIE

Avec l'approbation de Sa Grandeur l'Archevêque d'Ottawa
 Pour la reconstruction de l'Eglise des Révérends Pères Oblats de Hull, P. O.
 détruite dans l'incendie du 5 Juin 1888, qui consuma le Couvent,
 l'Ecole, l'Eglise, la résidence des Révérends Pères et
 une partie de la ville de Hull.

TIRAGE

Le **MERCREDI, 17 OCT. 1888**, à 2 hrs P. M.
 Au Cabinet de Lecture Paroissial, a MONTREAL, Canada.

 Vente des Billets et Tirage opérés par la Loterie Nationale 

2149 LOTS Valeur totale des Lots - - - \$250,000.00
 Gros Lot : Un Immeuble de - - - 25,000.00

Il est offert au porteur de tout numéro gagnant de lui payer en espèces le
 montant de son lot, moins une commission de dix pour cent.

NOMENCLATURE DES LOTS.

1 Immeuble de	25,000.00	\$25,000.00
1 do	10,000.00	10,000.00
2 Immeubles de	5,000.00	10,000.00
5 do	2,000.00	10,000.00
20 do	1,000.00	20,000.00
20 do	750.00	15,000.00
100 do	500.00	50,000.00
100 Montres de	200.00	20,000.00
400 do	100.00	40,000.00
500 do	50.00	25,000.00
1000 Services de toilette	25.00	25,000.00

2149 Lots valant - - - \$250,000.00

COUT DU BILLET - - - \$5.00
 " d'un CINQUIÈME de BILLET - - - 1.00

Les demandes de billets seront reçues jusqu'à MIDI le jour du tirage

Le Secrétaire, S. E. LEFEBVRE,

Bureaux : 19, Rue St-Jacques, Montréal, Canada.

ORGUES -- HARMONIUMS DOMINION

FABRIQUES SPÉCIALEMENT POUR L. E. N. PRATTE.

PAR LA

COMPAGNIE D'ORGUES ET DE PIANOS DOMINION

BOWMANVILLE, ONT.

A l'usage des églises et des chapelles de communautés, d'après des devis par
 viculaires et autres que ceux du catalogue ; garantis pour 5 ans et surpassant
 en richesse, en puissance et en suavité de son les meilleurs instrument
 de fabr. que étrangère. Les plus éminents organistes du pays recommandent
 les Orgues-Harmoniums Dominion.

SATISFACTIO GARANTIEN ET CONDITIONS FACILES

Toujours en magasins, l'ASSORTIMENT LE PLUS VARIÉ QU'IL Y AIT EN CANADA.
 Commandes par la Poste et autres remplies avec diligence. Grande réduction de Prix.

L. E. N. PRATTE,

Agent général pour la province de Québec,
 1676, RUE NOTRE-DAME, Montréal